



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Inspecteurs
d'Académie
Inspecteurs
Pédagogiques
Régionaux

Secrétariat des I.A.-I.P.R.
Tél.
03 22 82 39 70
Fax.
03 22 82 37 54
Mél.
ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Amiens, le 27 septembre 2011

Madame Martine SCHWEBEL
Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
d'arts plastiques

à

Mesdames et messieurs
les professeurs d'arts plastiques
des établissements publics et privés

S/c du chef d'établissement

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

L'année scolaire 2011-2012 verra la poursuite des réformes amorcées ces dernières années : le socle commun et l'évaluation par compétences, la réforme du lycée et la formation des professeurs stagiaires.

Vous estimerez, peut-être, que dans cette lettre je reprends certains points abordés l'an passé, mais il est fondamental de bien saisir comment s'articulent enseignement spécifique et contribution à des dispositifs partagés avec d'autres disciplines, que ce soit en collège ou en lycée.

Afin de prendre la mesure de tous ces enjeux, il paraît essentiel de développer une attitude critique et de rester attentif à ce qui est enseigné et à la manière dont le processus d'apprentissage est pensé, autrement dit, être attentif à **ce qui fait sens dans un dispositif de cours.**

Au collège

Je tiens à rappeler que les programmes insistent sur **la place centrale de la pratique de l'élève dans notre enseignement** :

«... la créativité de l'élève est un ressort qui contribue à l'exercice d'une pratique artistique. Elle permet le cheminement qui donne loisir à l'élève de tâtonner, d'esquisser, de bifurquer, de réfléchir, de se documenter, de revenir sur ses pas, de découvrir des voies inattendues, de faire des choix. La pratique artistique a toujours pour horizon d'affirmer un parti pris dont l'élève assume les choix formels et expressifs en regard d'une question posée dans le cadre d'une situation d'enseignement. » (Programmes, Principes de mise en œuvre, La pratique de l'élève, B.O. spécial n°6 du 28 août 2008).

Elle ne doit donc pas être entendue comme un apprentissage technique mais comme le lieu de l'émergence du savoir, une prise de conscience des grandes questions artistiques et plastiques.

S'il est évident que le rapport aux œuvres est une donnée essentielle de notre enseignement, **la pratique** permet à l'élève d'y accéder de manière sensible et intelligible en menant une réflexion qui met en tension les œuvres et sa propre production. **L'articulation entre ces deux pivots, pratique de l'élève et références artistiques, est l'essence même de notre discipline.**

Il faut donc être vigilant à **ne pas proposer des cours à seule fin d'histoire de l'art, ce qui n'est ni dans l'esprit de l'enseignement d'histoire des arts, ni**

dans les objectifs de notre discipline. En effet, les œuvres abordées sont convoquées pour donner sens à la pratique de l'élève. Si en troisième, une épreuve d'histoire des arts figure au DNB, elle consiste à évaluer des compétences développées par les élèves : repérer les informations, questionner les composantes plastiques et artistiques, créer des liens avec d'autres œuvres, etc., autrement dit tout ce qui permet d'appréhender l'œuvre et de donner un point de vue personnel en l'argumentant. **En arts plastiques, ces compétences sont développées progressivement depuis la sixième, dans les phases de verbalisation ou d'écrit à partir des productions de l'élève et des œuvres proposées en référence.**

« L'oral et l'écrit exercent les élèves à faire usage d'un vocabulaire diversifié, spécifique aux arts plastiques. Cette pratique enrichit leur lexique et favorise le développement de compétences analytiques et argumentatives. C'est à cette occasion que ses connaissances en arts plastiques se formalisent. Cette pratique est appelée verbalisation.

[...] L'oral et l'écrit portent sur la nature de la production, sur les modalités opératoires et sur la manière dont elle est perçue d'une part, sur les contenus notionnels et culturels d'autre part. » (Programmes, Principes de mise en œuvre, La pratique de l'élève, B.O. spécial n°6 du 28 août 2008).

Par ailleurs, les programmes des enseignements de collège sont adaptés en vue d'assurer **la maîtrise du socle commun** par les élèves. Dans la *Présentation générale* des programmes, il est expliqué comment notre discipline participe à l'acquisition puis à l'évaluation des compétences du socle. Tout comme pour l'histoire des arts, les compétences du socle s'acquièrent progressivement dans le cours d'arts plastiques.

Je vous engage également à poursuivre votre réflexion sur l'utilisation, en cours, des outils numériques. Comprendre les enjeux du numérique dans la création mais également la tension que cela engendre avec les outils traditionnels permet de penser des dispositifs qui interrogent ces relations. **Aujourd'hui l'utilisation des outils numériques dans notre discipline doit être généralisée.**

Lycée

En 2010-2011, le choix des établissements entre enseignement d'exploration et option facultative en seconde, a été dans l'ensemble sans conséquence sur les effectifs d'élèves bénéficiant d'un enseignement artistique. Cette année, la mise en place de la réforme au niveau première doit nous amener à rester vigilant sur la répercussion que le choix des élèves et de leur famille aura sur les effectifs en cycle terminal, surtout dans les lycées où l'enseignement L-Arts est proposé.

Par ailleurs, afin d'aider à la mise en œuvre des nouveaux dispositifs, qui intéressent toutes les disciplines, vous trouverez en annexe un texte concernant l'aide personnalisée.

Les journées de formation lycée seront l'occasion d'échanger autour de ces questions liées à la mise en place de la réforme ainsi que sur les œuvres du programme limitatif.

Les programmes limitatifs des enseignements artistiques facultatifs (toutes séries) et de spécialité (série littéraire) en classe terminale pour l'année scolaire 2011-2012 et pour la session 2012 du baccalauréat sont précisés dans la **note de service n°2011-013 du 19/01/2011. BO n°7 du 17 février 2011**

✚ Le site disciplinaire académique

Après de nombreuses années de service efficace en tant que webmestre et IANTE, en plus de son enseignement, Bruno Deshayes part vers de nouveaux horizons, même si les arts plastiques n'en seront probablement pas absents. Je tiens ici à le remercier chaleureusement au nom de tous.

Un appel à candidature a été lancé et je souhaite que la ou les personnes qui reprendront ces missions continuent à enrichir ce site, qui est une véritable ressource consultée bien au-delà des limites de la Picardie. Je vous signale que le site national est maintenant hébergé sur le portail EDUSCOL. Voici son adresse :

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/>

✚ L'inspection

L'inspection est un moment privilégié où la pédagogie en action est évaluée. L'observation d'une séance est indispensable, mais l'évaluation s'appuie tout autant sur l'échange qui suit cette observation, moment essentiel qui permet à l'enseignant de prendre du recul pour mener une réflexion critique sur ce qui a été donné à voir. Les fiches de préparation de cours, l'évaluation des élèves ainsi que le cahier de textes de la classe sont des supports indispensables pour nourrir l'échange. Ils permettent de mettre en cohérence les objectifs d'enseignement, les dispositifs de cours, les références et les modalités d'évaluation.

Enfin, rappelons que l'inspection est suivie d'un rapport écrit et d'une proposition de note pour la valorisation de la carrière de l'enseignant.

✚ La formation

Les moyens budgétaires de la formation continue sont de plus en plus contraints. Nous avons maintenu la préparation aux concours internes qui est ouverte à tous que vous ayez ou non, l'intention de vous inscrire aux concours. Ces stages, très denses, sont un véritable lieu de formation continue. Je ne peux que vous encourager à vous y inscrire.

Je rappelle enfin qu'il est **indispensable d'activer votre adresse électronique professionnelle en « @ac-amiens.fr »**, seule adresse qui vous permettra de figurer dans la liste de diffusion « arts plastiques » et où vous recevrez des messages de ma part et des informations officielles du rectorat ou du ministère. L'identifiant et le mot de passe sont les mêmes que pour lprof. N'hésitez pas à vous faire aider dans votre établissement en cas de difficultés.

Enfin, le recteur m'ayant confié, depuis mai 2011, la délégation académique à l'action culturelle, je serai secondée dans la mission d'inspection par Philippe Zinetti et François Quillard. Je les remercie d'avoir accepté, tout comme je remercie également les professeurs ressources, qu'ils soient formateurs, conseillers pédagogiques ou tuteurs, pour leur compétence et leur engagement.

Je souhaite à tous une excellente année scolaire

Martine SCHWEBEL

Annexe 1 :

L'accompagnement personnalisé au LEGT

Le bulletin officiel spécial n°1 du 4 février 2010 définit en ces termes les principes et les enjeux de l'accompagnement personnalisé au LEGT :

L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Distinct du face-à-face disciplinaire, il s'adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée.

L'horaire prévu est pour chaque élève de 72 heures par année. Cette enveloppe annuelle, qui correspond à deux heures hebdomadaires, peut être modulée en fonction des choix pédagogiques de l'établissement. L'accompagnement personnalisé est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits. Il peut, par exemple, prendre la forme d'un suivi plus particulier d'un ou de quelques élèves, via l'usage des technologies de l'information et de la communication. Dans tous les cas, la liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire.

L'accompagnement personnalisé concerne la classe de seconde générale et technologique à compter de la rentrée 2010, les classes de première à compter de la rentrée 2011 et les classes terminales à compter de la rentrée 2012. Pour la série « Sciences et Technologies de la Gestion », la mise en place est reportée à septembre 2012 pour la classe de première et septembre 2013 pour les classes de Terminales.

L'accompagnement personnalisé :

- en classe de seconde, permet avant tout à l'élève de se doter de méthodes pour tirer profit de ses études et construire un projet personnel ;
- en classe de première, favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation tout en lui permettant de développer son projet d'orientation post-bac ;
- en classe terminale, prend appui sur les enseignements spécifiques, et sur les enseignements constituant les dominantes disciplinaires des séries concernées. Il contribue à la préparation à l'enseignement supérieur.

Texte intégral du BO : <http://www.education.gouv.fr/cid50471/mene1002847c.html>

Dans ce cadre, les professeurs de lycée sont amenés à construire des activités de remédiation pour certains élèves, d'approfondissement pour d'autres, sans négliger le volet orientation avec, pour chaque élève, la construction d'un parcours de formation. Pour faire face à ces exigences nouvelles, un groupe de professeurs de l'académie d'Amiens a produit des ressources sous la forme de fiches explorant diverses pistes d'activités.

L'objectif visé est la construction par l'élève de compétences essentielles à la poursuite de sa scolarité. Des activités de soutien, d'approfondissement ou encore liées à l'orientation sont proposées sur le lien indiqué ci-dessous : certaines présentent un ancrage disciplinaire, d'autres sont plus transversales. Chacune d'entre elles permet de travailler plus spécifiquement une ou deux composantes des compétences, En plus des ressources nationales, des ressources proposées par l'académie d'Amiens vous sont proposées sur

<http://personnels.ac-amiens.fr/index.php?id=26051>